



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Edito

Vous entreprenez de lire le dernier numéro de FLOREAL, avant que le monde ne change... de bien des façons :

- Tout d'abord parce que les délégations régionales de votre établissement public vont fusionner après les élections professionnelles pour lesquelles il vous appartient de vous exprimer (par courrier de début janvier au 6 février 2017 - sans avoir à vous déplacer en mairie ou à distraire une fraction d'un dimanche). Votez ! c'est essentiel pour vos intérêts, même s'il n'y a qu'un candidat dans votre département, votre taux de participation attestera de votre intérêt pour vos biens,
- parce que tous vos élus professionnels vont être renouvelés et devront désormais exercer leurs responsabilités dans un cadre géographique singulièrement élargi,
- parce que la politique forestière et le contrat de filière élaborés par l'actuel gouvernement vont bientôt s'incarner à l'échelle du Grand Est au fur et à mesure des travaux des groupes de travail de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois. Ce ne sera pas sans conséquences pour le cadre de gestion de vos forêts. M. Le Foll a tenu à consolider le bilan de sa politique forestière le 26 septembre dernier au Sénat.

La journée de la forêt privée du 17 septembre à Colmar avec des airs d'université d'été fera date.

D'une part grâce à votre participation massive, par la qualité du grand témoin invité, Corinne Lepage, que nous remercions encore bien sincèrement d'avoir voulu nous apporter certains éclairages sur les grands enjeux avec toute son expérience d'ancienne ministre, par la qualité de tous les intervenants présents ou interviewés (vidéos que vous retrouverez bientôt sur le site du CRPF, et notamment celle du président Philippe Richert qui a ouvert les travaux de l'après-midi), par la présence

à nos côtés dans cette réflexion de tous nos partenaires et amis de l'ensemble de la filière dont Philippe Siat, président de la Fédération Nationale du Bois, et par le choix du thème abordé "Les forestiers privés : acteurs engagés de la nature et de la filière bois".

A notre connaissance personne n'en a contesté la pertinence. La gestion d'une forêt est un tout. Et nous souhaitons explorer la compatibilité entre toutes les attentes industrielles, énergétiques ou sociétales tournées vers nos forêts. Parce que nous en sommes responsables devant la société.

C'est parce que notre écosystème est un tout que l'ensemble de la filière a saisi à deux reprises cet été le Préfet de la grande région, après une série d'articles diffusés par d'autres usagers de la forêt, que tous, parmi nous et la filière, ont jugé inacceptables.

Nous avons écrit entre autres que nous sommes "convaincus que les objectifs fixés par le Programme Régional Forêt Bois et le contrat de filière associé... (et qu'une) mobilisation supplémentaire de bois de 2,7 Mm³ seront totalement hors d'atteinte et irréalistes, si aucune solution n'est préalablement mise en œuvre concernant le déséquilibre sylvo-cynégétique".

Le monde vient déjà de changer du reste, puisque pour la première fois tous les partenaires de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval à l'échelle du Grand Est, ont visé ce courrier (pour une telle unanimité, il n'y avait guère eu que le précédent de l'adoption après Lothar de mercuriales de prix sous l'impulsion de Jean Maegy en Alsace).

Comment peut-on imaginer que des propositions unanimes ne soient pas entendues ?

Et dans l'hypothèse contraire, comment envisager que la filière s'implique dans le contrat de filière ?

Henri Plauche Gillon, président de l'UFE
Patrice Bonhomme, président de l'UFPCA

Sommaire

Edito :	p 1
Economie : CBPS+ :	p 2
Actualités : Regroupements, toujours... Vosges et Meuse Programme Fogefor :	p 3-4
Homme des bois : Jean Birck Ne passez pas à côté de vos arbres ! :	p 5
Technique : Dans la grande plaine lorraine Le guide des stations/essences :	p 6-7
Parole aux Syndicats : Vosges Prenons nos responsabilités ! :	p 8
Journée de la Forêt Privée : Deux mots : plein succès ! :	p 9-11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves :	p 12

Légende photo (de gauche à droite) :

Patrice Bonhomme, président de l'UFPCA, président du CRPF Champagne-Ardenne
Jacques Garaud, SGARE, représentant de l'Etat
Antoine d'Amécourt, président de Fransylva, président du CNPF
Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement, ancienne eurodéputée
Vincent Ott, président du CRPF Lorraine-Alsace, président de Forestiers Privés d'Alsace
René Friehe, adjoint au maire de Colmar
Alain Lefeuvre, directeur CRPF Lorraine-Alsace et Champagne-Ardenne, principal artisan de la Journée.



Économie

Le CBPS devient un vrai guide de gestion

Vous êtes 1.842 propriétaires en Lorraine et Alsace à avoir déjà signé un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) sur 11.955 hectares. Ce document permet de bénéficier d'une présomption de gestion durable et donc d'accéder à des aides et dispositifs fiscaux particuliers. Le Code forestier permet désormais d'y adjoindre un programme d'actions opérationnelles liées à la forêt. Le CBPS devient un vrai guide de gestion sous le nom de CBPS+.

Le CBPS prend du galon : il peut désormais comporter un programme de coupes et travaux, et devient ainsi un document réellement opérationnel.

Rappelons le principe du CBPS

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles décrit par type de peuplements de la région les "bonnes pratiques" permettant l'amélioration et le renouvellement de la forêt. En s'engageant à le respecter, le signataire bénéficie d'une présomption de gestion durable, et accède aux dispositifs fiscaux et à la plupart des aides existantes.

Il en est ainsi, par exemple, de la réduction des 3/4 des droits de succession ou, en Lorraine et Alsace, de l'aide au regroupement foncier forestier.

Ce document est renouvelable tous les 10 ans, et n'est pas "attaché" à la forêt : en cas de vente, l'engagement doit être repris par l'acquéreur.

Le CBPS+, pourquoi ?

Les textes permettent désormais d'adjoindre au CBPS un programme d'actions, et l'ensemble prend donc le nom de CBPS+.

Ce programme est facultatif, mais présente beaucoup d'intérêts :

- le tableau des coupes et travaux indique pour chaque parcelle, l'échéancier des interventions à effectuer pour les 10 prochaines années. Le propriétaire dispose ainsi d'un réel guide de gestion opérationnel, sans que cela soit un carcan : il n'y aura aucune conséquence administrative si le programme n'est pas strictement respecté, dans la mesure où la gestion reste conforme au CBPS ;
- le CBPS+ exonère le propriétaire de demande d'autorisation de coupe en mairie si la parcelle est classée en Espace Boisé Classé (EBC du Code de l'urbanisme).

Vos forêts ne sont pas soumises à l'obligation d'avoir un Plan Simple de Gestion (PSG), mais vous souhaitez marquer votre attachement à la gestion durable avec un outil opérationnel :

- votre gestionnaire doit pouvoir vous proposer un RTG (voir ci-dessous),
- vous ne souhaitez pas solliciter de gestionnaire ? N'hésitez pas à rédiger un CBPS+ !

Philippe Laden - CRPF

3 documents de gestion durable à votre disposition :

Les propriétaires ayant 25 hectares sur des communes contiguës (selon des modalités précises) ont l'obligation d'avoir un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé par le CRPF.

Tous les autres propriétaires peuvent opter pour l'un ou l'autre des Documents de Gestion Durable (DGD) :

- le PSG volontaire, pour les propriétés ayant un minimum de 10 ha sur des communes proches,
- le CBPS qui est une simple charte, ou désormais le CBPS+ (voir ci-dessus) : le CBPS+ est conseillé pour les unités de gestion > 4 ha d'un seul tenant,
- le Règlement Type de Gestion (RTG) pour les propriétaires travaillant avec un gestionnaire. La plupart des coopératives et des experts disposent d'un tel document qu'ils sont à même de proposer à leurs mandants.

Il est prouvé que les propriétaires ayant un PSG mobilisent plus leurs bois, et le font dans le respect de la gestion durable. A l'heure où la collectivité demande aux propriétaires forestiers d'augmenter la récolte de bois, d'avoir un esprit "filier", la promotion de documents tels que le RTG ou le CBPS+ a toute sa place dans cette rubrique économique.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF



Actualités

Vosges : les forestiers privés se regroupent pour être plus forts !

Dans un contexte de fusion des anciennes régions en grands ensembles et dans un environnement où la communication devient un outil essentiel pour se faire entendre, il est devenu indispensable de "peser" pour exister. Pour autant, les forestiers savent que dans nos métiers, la proximité est un facteur essentiel de réussite. Dès lors, comment se regrouper pour être plus fort tout en restant proches des sylviculteurs de terrain : c'est le défi relevé par les forestiers privés vosgiens !



Une assemblée nombreuse lors de l'AG de fusion de Groupe For'Est et du Syndicat le 11 juin 2016 à Xertigny

Un peu d'histoire.

Le département des Vosges est découpé en six entités territoriales, chacune couverte par une association locale de développement. Ces associations bénéficient du soutien du CRPF et du Service forêt de la Chambre d'Agriculture des Vosges et ont pour mission de proposer des actions de formation/information à leurs membres. Ces six associations, qui comptaient à elles toutes, près de 900 membres, étaient jusqu'à présent fédérées, au niveau départemental, par une association "mère" : Groupe For'Est.

A côté de cette fédération d'associations, existait le syndicat départemental "Forestiers privés des Vosges", responsable de la défense et de la représentation des propriétaires forestiers privés et qui avait aussi pour mission l'information de ses 720 membres.

150 propriétaires étaient adhérents aux deux structures.

Les deux entités œuvraient bien sûr au service des propriétaires, mais de nombreux sujets étaient communs et cette "double tête" induisait des doublons et des pertes d'énergies et, surtout, introduisait un flou en matière de communication vis-à-vis des propriétaires et de nos partenaires : collectivités locales, Etat,...

Dans ce contexte, pas facile pour un nouveau propriétaire de savoir qui fait quoi et où adhérer. Pas simple non plus pour nos interlocuteurs institutionnels de comprendre qui parle réellement au nom des propriétaires avec pour principale conséquence, un sentiment de flou et de manque de cohésion.

Un regroupement pour parler d'une seule voix

Pour pallier ces inconvénients, un groupe de travail issu des anciennes structures a planché pendant plusieurs mois et a proposé un regroupement des deux structures mères en une seule, clairement identifiée et dénommée "Forestiers Privés de Vosges".

Dans le même temps, pour préserver le rôle essentiel de contact de proximité avec les acteurs de terrain, il a été proposé de maintenir et de renforcer l'activité des associations locales qui seraient fédérées au sein de la nouvelle association départementale.

Le délicat sujet des cotisations a également fait l'objet d'un travail de consensus pour aboutir au choix de s'aligner sur le montant de cotisation de l'ancien syndicat qui comprend l'assurance

responsabilité civile. Pour chaque adhérent souhaitant militer et participer au travail d'une association locale, un reversement d'une partie de chaque cotisation a été prévu pour permettre le bon fonctionnement de ces dernières (c'était déjà le cas dans le fonctionnement précédent).

Ce mode d'organisation a été adopté à la quasi-unanimité, d'abord par les associations locales puis lors des AG communes de Groupe For'Est et du Syndicat des Vosges, le 11 juin dernier à Xertigny. Seule l'association forestière de Petitmont et environs, pour des raisons évidentes de proximité avec le département de Meurthe-et-Moselle et en accord avec les entités vosgienne et Meurthe-et-mosellane, a préféré dans un premier temps ne pas rejoindre le nouveau regroupement vosgien.

Un fonctionnement simple

Aujourd'hui, les Vosges ont donc une seule et unique association départementale, "Forestiers Privés des Vosges", administrée par des sylviculteurs issus des deux anciennes structures, qui assure à la fois les missions de représentation/défense des propriétaires et les actions de formation/information, notamment à travers les activités des associations locales.

En pratique, tous les propriétaires adhèrent désormais directement à l'association départementale et peuvent, s'ils le souhaitent et sans surcoût, militer au sein de l'association locale de leur choix. Cela permet à chacun de se sentir appartenir à une seule et même entité tout en continuant à exercer des activités plus locales et bien adaptées au contexte de sa forêt.

Pour les forestiers privés du département, c'est l'assurance d'avoir une représentation performante assise sur une base large et cohérente.

Bien sûr, ces changements nécessitent des explications et des ajustements pour trouver un fonctionnement optimal. Les forestiers privés vosgiens sauront accompagner ces évolutions et en tirer parti pour mieux se faire entendre !

Cyril Vitu - CRPF

Contact : Forestiers privés des Vosges
Tél : 03 29 82 11 42 (permanence le jeudi après-midi)
Mail : contactforestier@laposte.net



Actualités

Morcellement des forêts : la Meuse innove

En Meuse, comme dans la plupart des départements de Lorraine et d'Alsace, le Conseil départemental, favorise le regroupement foncier forestier par une incitation à l'achat des petites parcelles. Ces subventions permettent d'améliorer ponctuellement le morcellement sur l'ensemble du département. Mais il a souhaité aller plus loin encore et, dans certaines communes, mettre en place la procédure dite "ECIF"; dans cette procédure, qui permet de réaliser un aménagement foncier global à l'échelle d'un massif, c'est le procès-verbal de l'opération, validé par le Président du Conseil Départemental, qui entraîne la mutation : échanges et achats se font donc sans aucun "frais de notaire".

Ancerville, commune frontalière de la Haute-Marne près de Saint-Dizier, compte 150 hectares de forêt privée, près de 2000 parcelles pour 350 propriétaires. Un grand nombre d'entre eux ne possède que quelques ares. L'origine viticole explique cet hyper morcellement. On y remarque néanmoins des peuplements de qualité, à base de chêne ou de feuillus divers, qui mériteraient d'être mis en valeur. Des propriétaires ont régulièrement sollicité le CRPF pour trouver des solutions d'amélioration. Le Conseil Départemental a accepté de relever le défi !

Echanges et cessions d'immeubles forestiers

Conformément au code rural, la procédure d'Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers (ECIF), qui repose uniquement sur des accords amiables entre propriétaires, présente notamment l'intérêt de ne nécessiter aucun acte notarié dont le coût est souvent élevé.

Il faut préalablement un accord de la commune, car les inévitables soultes transiteront par le budget communal (sans que cela soit au détriment de la commune, les soultes s'équilibrent en fin de compte).

Puis, une liste de propositions d'achats, ventes, échanges de parcelles est établie ; ce projet d'échanges et cessions doit être approuvé par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) et le Conseil Départemental. Le Président du Conseil Départemental peut alors valider les mutations, notamment par la publication auprès du service de la publicité foncière (anciennement Conservation des Hypothèques) d'un procès-verbal.

Ce document est rédigé par les services du Conseil Départemental, ce qui nécessite la recherche de certains éléments tels que les origines des propriétés.

A Ancerville

L'animation faite par le CRPF et le Conseil Départemental a abouti à un projet de plan de cession portant à ce jour sur 940 parcelles, 210 propriétaires ; 42 ha vont être ainsi mutés pour une valeur de 185.000 euros.

Les limites des parcelles étant le plus souvent impossibles à préciser, les propriétaires ont accepté le principe d'une valeur par zone : différents secteurs ont ainsi été définis, avec des valeurs allant de 2.000 euros/hectare (zones touchées par la tempête de 1999 et restées en l'état) à 8.225 euros/hectare.

Ce travail, initié il y a deux ans seulement, va aboutir très bientôt à un procès-verbal qui créera 15 îlots d'un seul tenant allant de 1 à 3 hectares.

Depuis lors, une 2^{ème} commune, Grimaucourt-près-Sampigny, a été mise en chantier dans un secteur plus modeste : d'ores et déjà, 21 ha pour 52 acheteurs/vendeurs vont être mutés.

Et d'autres communes lèvent le doigt pour postuler...

Philippe Laden - CRPF

FORMATION à la GESTION FORESTIÈRE pour propriétaires de forêts

Propriétaires et futurs propriétaires forestiers qui disposez d'un temps mesuré pour vous occuper de votre forêt, le cycle de formation FOGEFOR vous est destiné !

Au cours de 8 journées (5 vendredis et 3 samedis répartis sur 8 mois), vous pourrez acquérir les notions nécessaires à la bonne gestion de vos bois. La formation sera assurée, en salle et sur le terrain, par des professionnels, des ingénieurs, des techniciens, spécialistes de la forêt. Le début du stage est prévu au printemps 2017, les lieux en Lorraine (principalement en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges).

Programme du cycle de base 2017

DATES	THEMES
Vendredi 17 mars	Présentation de la formation L'organisation de la Forêt privée La forêt, l'arbre et son cycle Sol, climat, végétation
Samedi 8 avril	Les différents types de peuplements La reconnaissance des essences
Vendredi 19 mai	La sylviculture des feuillus La conduite des peuplements
Samedi 10 juin	La sylviculture des résineux La conduite des peuplements
Vendredi 7 juillet	Le rôle environnemental de la forêt
Vendredi 8 septembre	La filière bois L'utilisation des bois
Vendredi 6 octobre	Le cubage, l'estimation et la vente des bois
Samedi 18 novembre	Les aspects de réglementation Les documents de gestion La fiscalité et les aides

Inscrivez-vous dès maintenant !

Pour tous renseignements : Marie-Françoise Grillot au 03 83 90 10 70



Ancerville : chaque couleur représente un propriétaire forestier, les parcelles achetées ou échangées sont figurées par des rayures.



Homme des bois

Jean Birck :

"ne passez pas à côté de vos arbres"



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Jean Birck a la soixantaine élégante et dynamique. Il vient de quitter la direction de l'Union Départementale des Associations Familiales de Moselle (plus de 600 salariés). Diplômé de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, il a vécu une vie professionnelle pleine, fructueuse, qui lui a donné de grandes satisfactions... Mais une autre vie, une nouvelle vie commence, et des plans, il n'en manque pas ! Le jeu de mots pourrait même être "des plants il n'en manque pas", car il prend désormais le temps de se consacrer à la forêt. Son envie de la comprendre, d'y travailler et de s'investir dans les organisations professionnelles est totalement prégnante.

Après une carrière professionnelle riche -riche dans le sens des intérêts que vous défendiez, riche en responsabilités aussi- ; comment, tout jeune retraité, vous retrouvez-vous sur un tout 'autre terrain', celui de la forêt ?

"L'envie" de la forêt remonte à mon enfance et je la dois à mon père. En tant qu'agent immobilier, il lui arrivait d'avoir des forêts à vendre et je l'accompagnais pour faire les comptages. Depuis trois ans, je peux enfin réaliser ce que je souhaitais tant faire : acheter des forêts pour les gérer !

Depuis 2013, vous avez acquis plus de 70 ha, en plusieurs massifs, sur plusieurs communes : comment se sont déroulées ces multiples acquisitions ?

Les histoires sont toutes différentes. Elles varient surtout en fonction de la personnalité et de la situation du vendeur. Avec certains, la vente se déroule très vite... Avec d'autres, il faut de la patience, de la persévérance. Mes achats sont guidés par des opportunités. Je suis "ouvert à tout", tant que les parcelles sont situées dans l'Est de la France.

L'un de vos grands massifs est composé d'une futaie feuillue mixte chêne-hêtre-frêne alors que vos petites parcelles sont plutôt résineuses. Cela dénote-t-il l'envie de comprendre toutes les problématiques, d'approcher toutes les sylvicultures ?

La problématique des feuillus est plus complexe en terme de gestion, mais elle me semble plus intéressante au regard de la diversité des essences. Quant aux résineux, j'ai acquis la conviction

qu'il est nécessaire de les éclaircir dès le début, afin de conduire une sylviculture dynamique et ainsi donner de la force aux arbres pour qu'ils soient résistants aux maladies. J'ai participé à des réunions sur le changement climatique et j'ai désormais la certitude qu'il convient de diversifier les essences afin d'anticiper, au mieux, les évolutions à venir. Cela signifie aussi que la monoculture résineuse doit absolument évoluer vers l'introduction d'espèces variées. Une futaie jardinée, irrégulière, me semble être LE peuplement d'avenir.

Récemment, pour la vente d'un lot de frênes, vous avez fait appel à Baptiste Menjot, technicien "classeur" des bois de l'UFE : qu'avez-vous retiré de cette expérience ?

C'était un riche exercice, que je réitérerai ! Il se traduit par un grand apprentissage technique amenant un regard différent sur la grume. Mais c'est aussi le constat, et la certitude, qu'il est nécessaire de bien classer les bois afin d'en tirer le prix le plus juste !

Pour vos petites parcelles, vous êtes très impliqué dans le PDM du Lunévillois : que pensez-vous du regroupement foncier ?

Regrouper des parcelles pour constituer une unité de gestion plus grande, qui sera ainsi plus facile à gérer, est évidemment une démarche intéressante ! Parce qu'il y a du bois à mobiliser dans les micro-parcelles, parce que les acheteurs ne se mobiliseront pas pour une petite coupe, et aussi parce qu'il faut inciter à la création de dessertes pour pouvoir sortir les grumes. La démarche PDM est à poursuivre, absolument !

Vous côtoyez souvent les personnels du CRPF, Jean-François Freund, Camille Vauchelet, ou bien encore Nicolas Harrouard, technicien forestier indépendant : vous apprenez beaucoup à leurs côtés ?

A des degrés divers, ils m'accompagnent, m'initient, m'enseignent,... Ils se complètent dans les domaines techniques, juridiques, sylvicoles, cynégétiques, environnementaux. Leurs compétences se conjuguent et, à chaque rencontre, ils me font progresser !

Vous participez aux "Rencontrons-nous", et, après avoir suivi le "Fogefor" de base vous suivez le cycle de perfectionnement : quel serait votre "slogan" pour inciter les sylviculteurs à suivre le Fogefor ?

Le Fogefor présente l'avantage énorme d'aborder tous les aspects de la forêt, présentés par les praticiens les plus confirmés. Il m'apporte un éclairage qui m'aide à appréhender les opérations sylvicoles que je dois entreprendre. Je tiens à rendre hommage à Marie-Alix de Sars pour le temps, l'investissement, l'enthousiasme qu'elle consacre à l'animer. De plus, l'esprit de "promotion", d'appartenance au groupe qu'il engendre permet de créer un réseau d'échanges. Mon slogan ? Il pourrait être celui-ci, même s'il est un peu long "Si vous vous intéressez à votre forêt, suivez le Fogefor, sinon vous passerez à côté de vos arbres sans les connaître !".

Vous venez d'être nommé administrateur du syndicat "Forestiers Privés de Meurthe-et-Moselle" : estimez-vous que le rôle des sylviculteurs n'est pas reconnu à sa juste valeur ? Qu'être actif au niveau syndical c'est œuvrer pour une meilleure reconnaissance de la profession ?

Notre syndicat a 350 adhérents, qui représentent environ 16.000 ha... J'avoue ne pas comprendre pourquoi tant de propriétaires ne nous rejoignent pas. Cela signifie qu'ils ne défendent pas "notre" profession, mais aussi qu'ils ne sont pas assurés en responsabilité civile. Je ferai de mon mieux pour faire connaître notre rôle. Je souhaite également agir auprès des pouvoirs publics pour leur faire prendre conscience que la gestion cynégétique actuelle obère totalement le patrimoine sylvicole de demain. Et qu'elle ne permettra donc pas de réaliser les objectifs de production de bois légitimement attendus en France...

interview réalisée par Marie-Françoise Grillot



Technique

Parution du guide des stations/essences de la Plaine Lorraine

Pour la rentrée 2016, les gestionnaires forestiers ont un livre tout neuf à glisser dans leur sacoche, le guide pour le choix des essences sur la Plaine lorraine. Le dernier né de la collection est un outil utile pour pratiquer une gestion équilibrée des forêts croissant sur les terres lourdes de notre grande région.

Une vraie collection

La série de Lorraine-Alsace est riche d'une quinzaine de brochures. Chacune, comme l'indique la carte ci-contre, s'applique à une région naturelle particulière, avec ses propres caractéristiques écologiques : microclimat, géologie, relief,...

Avec constance, le CRPF, depuis les années 80, a parcouru le territoire en effectuant des relevés (topographie-sol-végétation) en forêt. Un travail en équipe, regroupant, selon les cas, AgroParisTech, I.N.R.A., autre C.R.P.F., O.N.F., permet la synthèse des données et la rédaction des guides. La démarche est financièrement soutenue par l'État et par les Conseils régionaux.

Le nouveau venu

Prenez une grosse moitié de la Lorraine, avec ses quatre départements, ajoutez une petite moitié du département de la Haute-Marne et un morceau à l'ouest du Bas-Rhin, ainsi qu'une dépression ardennaise, et vous obtenez quelques 1 340 000 ha de terres argileuses, bien collantes. Les chênes y règnent en maîtres, mais pas les forestiers ni les agriculteurs, qui se battent quotidiennement avec ces terrains lourds, "intravillables" lors de trop fréquentes périodes durant l'année.

Comme ses aînés, le guide de la Plaine lorraine a plusieurs ambitions.

Au préalable, il s'agit bien de donner des clés pour connaître, puis reconnaître les stations forestières à partir d'observations assez simples à réaliser en forêt : la position topographique, les grandes tendances du sol (voir encadré), la composition en plantes et en essences.

Grâce aux informations collectées, l'utilisateur comprend les atouts et les difficultés que rassemble le milieu qu'il étudie. L'ouvrage le guide alors vers les essences adaptées, en attirant son attention sur les réelles limites à l'extension des essences, inhérentes à certains milieux, et susceptibles d'être renforcées par les perturbations climatiques en cours.

Ses atouts

Les perspectives de changement climatique

Elles sont prises en compte au travers de différents scénarios proposés par Météo France. Ainsi, l'on ne peut pas exclure une augmentation, sur le territoire étudié, de la double contrainte engorgement hivernal des sols, et surtout sécheresse estivale, rendant la gestion des forêts de cette zone encore plus délicate dans les décennies à venir.

Le guide classe en particulier les différentes essences en fonction de leur sensibilité au climat (voir encadré), ce qui permet d'affiner les choix par grands types de milieux.



Rephotographie Tableau Edward Hopper

L'ampleur du territoire étudié

On a changé ici de perspective. Le niveau de synthèse atteint est beaucoup plus grand que celui retenu par le passé dans ce type de document. Par exemple en Lorraine, on traite en même temps la dépression meusienne de la Woëvre et le véritable Plateau lorrain mosellan. De même, le territoire étudié se prolonge jusqu'aux Ardennes et en Haute-Marne. On s'approche ainsi du nouvel échelon écologique français de l'Inventaire Forestier National, la sylvoécocorégion (91 en France, au lieu de 309 régions forestières initiales), qui permet en particulier, de définir un cadre de référence commun et d'obtenir une meilleure efficacité dans l'appréhension et le suivi des impacts des changements climatiques.

Ce guide était attendu par les gestionnaires, la zone concernée est vaste, les sols sont difficiles et les chênaies séculaires...

De plus, sa parution vient étayer le dispositif DYNAMIC BOIS lorrain, que FLOREAL n°103 et 105 ont présenté. Nous attendons pour les trois années à venir, la plantation de plusieurs centaines d'hectares en Lorraine, dotés d'une subvention de l'ADEME visant à améliorer les peuplements pauvres et à mobiliser du bois. Chaque projet de reboisement s'appuiera impérativement sur le guide pour le choix des essences correspondant.

Rêvons que ce document, aujourd'hui flambant neuf dans notre sacoche, montre d'ici quelques mois des pages cornées, tachées de rouille et de gris, bref qu'il soit pris en flagrant délit d'avoir déjà beaucoup servi !

Anne Madesclaire, CRPF
Carte réalisée par Clément Hubert, CRPF

Des sols avec du tempérament

Les sols de la Plaine lorraine sont capricieux. Généralement très argileux, ils sont souvent gorgés d'eau en période pluvieuse, ceci de façon plus ou moins prolongée. Ils se montrent également "séchards" l'été, au point qu'il leur arrive de se fissurer en surface, ce que leurs racines apprécient modérément. Ces fluctuations de l'eau dans le sol provoquent un bariolage caractéristique.



Photo : Sylvain Gaudin - CRPFCA

Taches rouille et grises, s'ajoutant à la couleur d'origine

Sensibilité des essences au climat

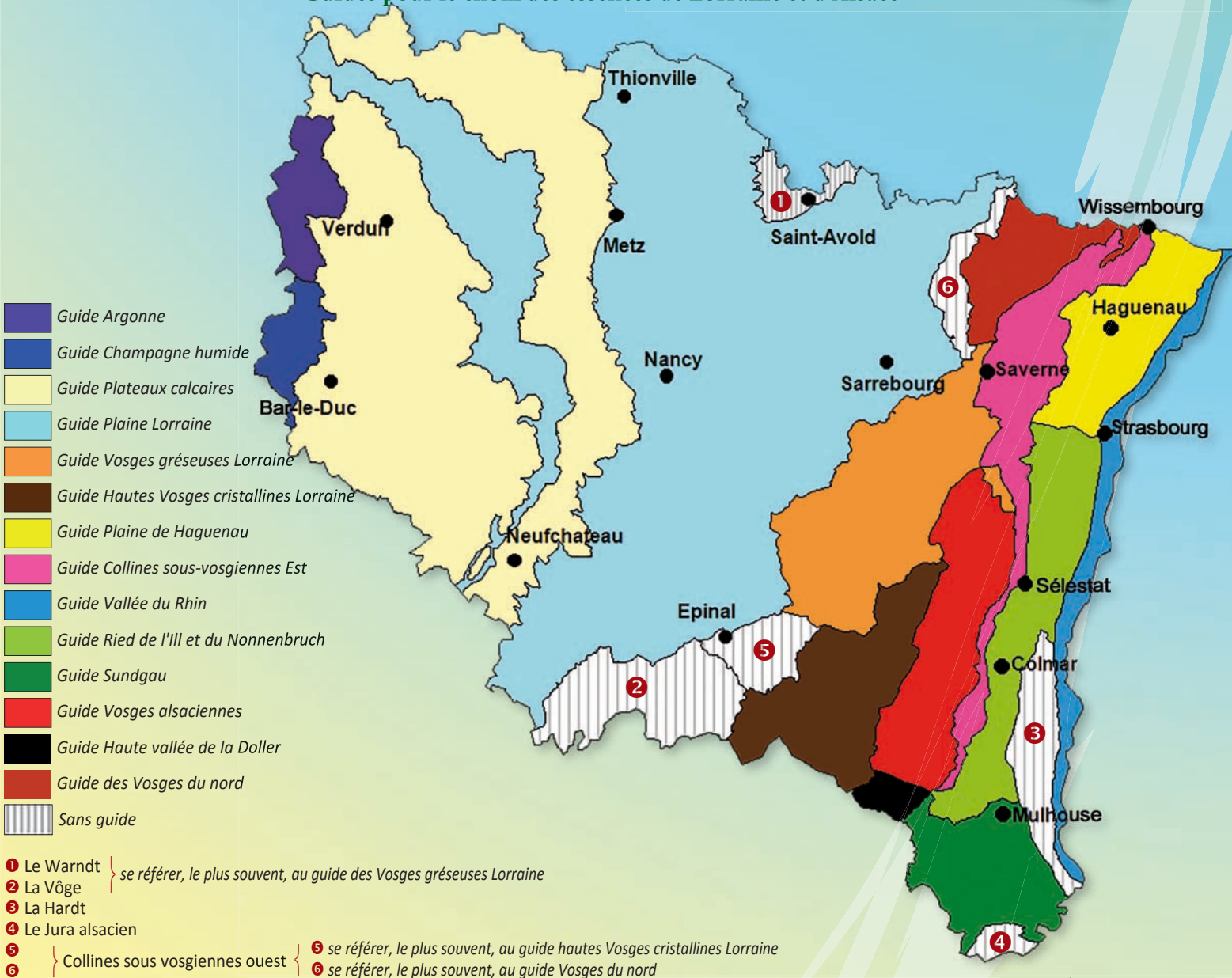
Le guide s'essaye à rassembler les grandes essences rencontrées dans la Plaine lorraine en groupes présentant des similitudes de comportement vis-à-vis des perturbations climatiques touchant le régime des précipitations hivernales et estivales et les températures estivales.

- Groupe A** Aulne glutineux, Frêne, Bouleau pubescent
- Groupe B** Chêne pédonculé, Tremble, Peupliers de culture
- Groupe C** Pin sylvestre, Pin Laricio de Calabre
- Groupe D** Chêne sessile, Érables sycomore et plane, Tilleul à petites feuilles, Charme, Alisier torminal, Robinier faux-acacia, Bouleau verruqueux, Pin Laricio de Corse
- Groupe E** Hêtre, Chêne rouge, Douglas, Merisier
- Groupe F** Cormier, Pommier, Poirier, Érable champêtre, Alisier blanc

A considérer à part, Epicéa et Sapin, deux essences de l'étage montagnard (voire subalpin), qui demandent une assez forte humidité atmosphérique et des précipitations importantes.



Guides pour le choix des essences de Lorraine et d'Alsace





Parole aux Syndicats

Prenons nos responsabilités !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Les échéances importantes se succèdent en matière forestière. Ainsi le vaste chantier du Programme Régional de la Forêt et du Bois, qui doit définir les grandes orientations forestières régionales, est déjà en cours de discussion au niveau de la nouvelle grande région. On nous demande de produire plus et de produire mieux. Les attentes vis-à-vis des forestiers sont importantes : 2,7 millions de m³ supplémentaires à mobiliser en région Grand Est, le respect des normes environnementales, le défi du changement climatique avec la fonction essentielle de la forêt en tant que puits de carbone n'en sont que quelques exemples. Tant mieux ! Notre rôle est pleinement reconnu.

Mais ne laissons pas d'autres que nous s'emparer de nos forêts et de nos responsabilités. Mobilisons-nous, rassemblons-nous et faisons porter notre voix de sylviculteurs privés dans toutes les instances. Nous devons agir plus et communiquer mieux.

L'exemple de l'équilibre faune-flore, dont il a été rappelé lors de la journée de la Forêt Privée samedi 17 septembre à Colmar, qu'il constituait un préalable à toute réussite de sylviculture, en est un exemple.

Les forestiers privés se désespèrent face aux dégâts récurrents et beaucoup ne reboisent plus. Souvent les propriétaires privés subissent les dégâts sans contrepartie car pour les petites parcelles, aucun loyer de la chasse n'est payé : c'est une double peine !

Comment accepter que les propriétaires se voient dicter les niveaux de populations de gibier qui vivent dans leurs propres forêts ? Cette situation est inacceptable. Nous devons absolument être en capacité de nous faire mieux entendre.

La presse régionale ne cesse de se faire l'écho des chasseurs sur le sujet de l'innocuité des cervidés en forêt alors que d'autres études, réalisées par des scientifiques neutres, démontrent tout le contraire mais sont passées sous silence.

Sachez que vos responsables professionnels, en lien avec tous les autres acteurs de la filière bois ont réagi vivement par écrit auprès de nos instances de tutelle, à propos de ces contrevérités.

Les Fédérations de chasse s'attribuent un rôle de protection de la faune face à des forestiers qui ne penseraient qu'au rôle de production des forêts. Faire s'opposer ces rôles est un non-sens pour nous, sylviculteurs. Les forestiers travaillent depuis toujours à la multifonctionnalité de leurs forêts. Il n'a jamais été question d'éradiquer la grande faune, mais de permettre son développement en cohérence avec la capacité d'accueil des forêts : c'est l'équilibre sylvo-cynégétique que les forestiers souhaitent.

La mobilisation de bois est aussi un sujet très important où nous sommes attendus. Nous devons montrer que nous sommes en capacité de répondre aux besoins de la filière à condition, bien sûr, que nos produits soient rémunérés au juste prix. Nous devons nous former et nous professionnaliser encore plus pour être de réels producteurs reconnus et respectés par l'ensemble de la filière et de l'Administration.

Nous sommes également très sollicités pour répondre aux exigences sociales et environnementales. La Loi sur l'eau nous impose des contraintes importantes mais, en revanche, aucune contrepartie n'est accordée aux propriétaires qui consentent des efforts pour produire une eau de qualité pour l'alimentation. Les réglementations des boisements interdisent à certains propriétaires de reboiser leurs parcelles, certains zonages écologiques induisent des impacts sur la sylviculture, ne serait-ce qu'en termes de complexification de la gestion. Autant d'exemples où nous devons défendre nos intérêts, mais aussi manifester nos compétences et savoir les faire reconnaître. C'est la condition pour que nos points de vue sur la rémunération des services que nous rendons à la collectivité soient entendus. Nous pouvons parfois avoir l'impression que d'autres que nous parlent en notre nom. C'est certainement exact. La parole s'offre à celui qui la prend ! Alors prenons là.

A cet égard, rappelons la très grande importance que revêt le futur taux de participation aux élections du Conseil de Centre du CRPF, qui auront lieu au mois de février 2017. Il reflète l'implication des propriétaires dans la vie de leurs organisations professionnelles. C'est un indicateur regardé de près en haut lieu.

Nous n'avons pas l'habitude de "sortir du bois", eh bien, sortons-en et exprimons-nous ! Nous n'avons pas à rougir de notre travail, bien au contraire, nous en faisons profiter l'ensemble de nos concitoyens. Les gardiens de la nature, capteurs de CO², c'est nous !

Mais il ne suffit pas de proclamer ces vérités. Dans notre monde de la communication, il faut travailler et travailler encore pour être audibles. Cela passe d'abord par une cohésion de l'ensemble des sylviculteurs privés et par un engagement du maximum d'entre nous. L'association de défense et d'animation "Forestiers Privés des Vosges" et les associations locales vosgiennes fédérées en son sein, s'y emploient, mais nous devons encore être plus nombreux et plus impliqués. Alors, retrouvons nos manches et prenons nos responsabilités. Si ce n'est pas nous qui décidons ce que nous devons faire dans nos forêts, soyons bien certains que d'autres décideront pour nous !

Roger Perrin - Président de "Forestiers Privés des Vosges"

Tél : 03 29 82 11 42 (permanence le jeudi après-midi)
Mail : contactforestier@laposte.net

Journée de la Forêt Privée

Colmar, le 17 septembre 2016

"Les sylviculteurs privés : acteurs engagés de la filière bois et de la nature"



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

2,7 millions de m³ de bois supplémentaire à mobiliser dans les 10 années à venir en région Grand Est, voilà ce que prévoit le projet de Programme National Forêt Bois. Ceci pour répondre à une demande à la hausse et alimenter une filière économique régionale qui emploie 55.000 personnes. La majeure partie de ce volume serait à récolter en forêt privée, essentiellement dans les forêts de moins de 25 ha. Eh bien chiche ! A travers les visites réalisées ce samedi 17 septembre en forêt et sur des sites industriels, les forestiers privés ont montré leur capacité à organiser la récolte de bois et à alimenter la filière, tout en respectant les principes de gestion durable.

Des propriétaires engagés dans la gestion durable et la récolte de bois

Il n'y a pas plus diversifiés que les propriétaires forestiers et leurs forêts, et les visites en cette matinée ensoleillée l'ont bien montré : propriétaires de petites parcelles regroupés en associations syndicales autorisées, propriétaires de forêts de plus de 25 ha disposant d'un plan simple de gestion, propriétaires par transmission d'un bien familial chargé d'histoire ou "nouveaux" propriétaires, propriétaires de forêts anciennes ou issues du boisement plus récent de terrain agricole, propriétaires de châtaigniers, noyers noirs, peupliers, épicéas ou douglas.

Chacun des propriétaires rencontrés a son propre parcours, mais tous sont animés d'une même passion pour la forêt. Et tous récoltent du bois, seuls ou avec l'aide d'un gestionnaire professionnel ou d'une coopérative, dans des chantiers individuels ou concertés, en respectant les principes de gestion durable. C'est-à-dire en assurant le renouvellement des forêts par régénération naturelle ou plantation, en favorisant les essences adaptées aux stations et leur mélange, en veillant à préserver les sols lors des exploitations, en limitant la surface des coupes à blanc ou encore en respectant les protections réglementaires environnementales. L'augmentation de la récolte, qui se trouve pour une grande part en petites forêts, a été illustrée par les visites des massifs de Frankenberg et du Liebensberg, avec les trois leviers permettant de mobiliser du bois dans ce contexte difficile : amélioration du foncier, création de dessertes, réalisation de chantiers concertés. En soutenant ces trois actions prioritaires, les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) de Lorraine et Alsace ont permis, entre 2012 et 2015, de mobiliser plus de 300.000 m³ supplémentaires en petites forêts privées.

Ce faisant, ils n'alimentent pas seulement une filière bois régionale, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée locale, ils préservent aussi un patrimoine naturel riche et diversifié et participent à la lutte contre le réchauffement climatique. Car les peuplements éclaircis sont plus stables et plus résistants aux aléas sanitaires et climatiques. Et les forêts gérées de façon dynamique captent plus de CO², principal gaz à effet de serre, que les forêts laissées en libre évolution.

Des producteurs de matière première bien intégrés dans la filière bois

Cette filière bois regroupe dans le Grand Est près de 10.000 entreprises et représente une composante essentielle de l'économie régionale. Avec 42 % de la surface forestière régionale appartenant à des particuliers, les sylviculteurs privés jouent un rôle important dans l'approvisionnement de la filière, comme l'ont montré les visites de plusieurs sites alsaciens de transformation du bois. Ainsi, la forêt privée apporte environ 35 % du volume total de l'approvisionnement de la scierie Siat-Braun à Urmatt, première scierie résineuse de France. Dans le même ordre de grandeur, 1/3 des volumes sciés dans la scierie Feidt à Molsheim est issu de forêts privées. En Alsace, ONF Energie s'approvisionne également en forêt privée, grâce notamment aux partenariats développés avec les coopératives forestières Forêts et Bois de l'Est et Cosylval.

Maren Baumeister - CRPF

La collaboration active de tous les acteurs

550 propriétaires présents dans la salle, 500 repas, 10 bus pour visiter 11 sites, dont 1 bus de Champagne concrétisant la création du Grand Est, 1 vidéo ayant nécessité 8 heures d'interviews... Ceci a été possible grâce à l'appui financier de la Région et de l'Etat.

Nos remerciements vont à M. René Friehe, représentant la Mairie de Colmar, à la pépinière Wadel-Winger pour les décors de la salle et les plants offerts, aux propriétaires et industriels qui nous ont ouvert leurs forêts ou usines : Indivision Hobel à Lapoutroie, M. Michel Rolli à Bergheim, Mme Denise Essner à Jebnheim, M. Pierre Umbrecht à Riquewihr, ASA du Liebensberg à Folsensbourg, M. Nicolas Bernhart à Mollkirch, ASA du Frankenberg à Neubois, Scierie Siat-Braun à Urmatt, Scierie Feidt à Molsheim, ONF Energie à Bennwihr, Chaufferie Biomasse de la commune d'Orbey.

Un grand merci également à tous ceux qui ont participé, aux côtés du CRPF, à l'accueil des visiteurs : collègues de Forestiers d'Alsace, Cosylval et Chambre d'Agriculture, présidents d'associations, salariés des entreprises visitées (pour chacun des sites visités, une fiche de présentation est téléchargeable sur le site internet du CRPF).

Enfin, nos remerciements très appuyés à Jean Maegey, Président de Fibois Alsace, qui a largement oeuvré pour la réussite de cette journée. Jean Maegey auquel, quelques jours plus tard le 27 septembre, les principales parties prenantes de la filière bois de la forêt -publique et privée- ont rendu un chaleureux hommage à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire. Cet homme de parole, de consensus et d'expérience, est très certainement l'une des personnalités les plus marquantes et les plus appréciées de la filière forêt-bois alsacienne. *Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance et de notre amitié la plus sincère.*



Photo : Forestiers Privés d'Alsace



Journée de la Forêt Privée

Mobiliser pour quel tissu industriel ? Les forestiers s'interrogent sur l'aval

Présenté en mars dernier, le projet de Programme National Forêt Bois (PNFB) prévoit la mobilisation de 12 Mm³, dont 2,7 pour le Grand Est (2^{ème} région la plus sollicitée) à dix ans. La participation des forestiers à la déclinaison régionale du programme en préparation, et à celle du Contrat de filière élaboré en parallèle, a été un sujet central de la Journée de la Forêt Privée, comme le rapprochement avec l'industrie qui doit en découler, et donc la visualisation d'une stratégie industrielle.

Les organisations représentatives des sylviculteurs privés du Grand Est ont organisé le samedi 17 septembre à Colmar (68) leur rencontre bisannuelle intitulée "Journée de la Forêt Privée", sur le thème "Les sylviculteurs privés : acteurs engagés de la filière bois et de la nature". Le grand témoin de cette manifestation était Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, ancienne parlementaire européenne. Dans le Grand Est, la forêt privée représente 42 % de la surface forestière, partagée entre 329.000 propriétaires. 500 d'entre eux avaient répondu présents pour le programme élaboré par l'Union Forestière de l'Est (UFE), présidée par Henri Plauche Gillon : matinée de visites et après-midi de conférences. Les propriétaires forestiers de Champagne-Ardenne, via l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA), présidée par Patrice Bonhomme, participaient pour la première fois, et l'évolution du profil de la propriété issue de la fusion des régions a été soulignée. Vincent Ott, président du Syndicat des Forestiers Privée d'Alsace, accueillait au parc des expositions de Colmar, outre ses homologues du Grand Est, Antoine d'Amécourt, président de Fransylva et du CNPF, ainsi que des représentants des professionnels de la transformation, Philippe Siat, président de la Fédération Nationale du Bois (FNB) et dirigeant de la scierie Siat, et Jean Maegey, président de Fibois Alsace.



Corinne Lepage et Vincent Ott

Mobilisation : 2,7 Mm³ sur 12 Mm³

Deux allocutions filmées, celle du président de Région Philippe Richert, attentif à une filière régionale qui emploie 55.000 personnes, et celle de Véronique Borzeix, sous-directrice des filières Forêt-Bois, Cheval et Bioéconomie au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ont ouvert l'après-midi d'information aux propriétaires. La représentante du ministère a rappelé l'objectif formulé dans le projet de PNFB (sorti ce printemps), "l'enjeu est très connu : la mobilisation du bois, avec un objectif sous dix ans de 12 Mm³ de récolte, dont 2,7 Mm³ pour le Grand Est" avant d'exhorter les propriétaires à s'impliquer dans la formulation du PRFB, c'est-à-dire dans la commission (dont l'installation a eu lieu le 30 juin en Grand Est) co-présidée par le préfet de Région et le président du conseil régional, mais aussi dans la déclinaison régionale du Contrat de filière. "J'invite les régions à faire les deux exercices en même temps : la mobilisation est un projet de filière", a-t-elle insisté. Exhortation reprise par la plupart des intervenants par la suite, dont Jacques Garaud, secrétaire général aux affaires européennes, représentant l'État : "le lobbying n'est pas un gros mot", et "je vous invite à vous unir !". Évoquant une "schizophrénie" du public au sujet de l'acceptabilité de la récolte, Véronique Borzeix a parlé d'une "stratégie de communication large et englobante". "Les programmes régionaux seront soumis à l'autorité environnementale et suivis durant les six premiers mois de mise en oeuvre", a-t-elle rappelé. Elle a concédé un financement insuffisant à la forêt -qui s'élève, selon elle, à 65 millions d'euros (ministère, Feader, Région)- pour parer toute critique, qui n'en est pas moins intervenue.

Approvisionnements et conflits d'usage

"Problème : il n'y a plus de Fonds Forestier National" (FFN) a ainsi enchaîné Antoine d'Amécourt. "Si, il y a 20 ans, on devait réinvestir 20 % d'une coupe, aujourd'hui c'est 80 % ; le scieur Piveteau me disait récemment : "80 % de ce que je scie viennent du FFN" ; sans FFN, il va y avoir un déséquilibre dans le résineux qu'on aura du mal à rattraper". "On voit le fond du Fonds", a-t-il ironisé, avant d'évoquer une alimentation du Fonds par la taxe carbone : "la tonne vaut 36 euros aujourd'hui, mettons 1 euro dans la filière bois". "11 millions d'hectares de forêt privée, un ouvrier pour 1.000 hectares, cela fait 11.000 emplois, l'équivalent d'une multinationale !", a-t-il noté avant de lancer un leitmotiv : "Regroupons-nous, voyons comment développer le système des coopératives, le lien avec les experts, regardons comment développer les Cuma comme en agriculture, des plateformes de tri des bois".



Patrice Bonhomme et Jacques Garaud

Patrice Bonhomme a évoqué, quant à lui, "la nécessité impérieuse d'une reconstruction du tissu industriel au niveau national". "Sinon, pourquoi mobiliser plus ?". Et il a noté "on ne doit pas privilégier le bois-énergie". Propos repris par Vincent Ott : "les grands groupes veulent du bois de chauffage ; ils feront tout pour ça ; or, ces grands groupes ne seront plus là dans dix ans, nous si !". "Je suis très préoccupée vis-à-vis des très grands acteurs du bois-énergie" a rebondi plus tard Corinne Lepage.



Philippe Siat, Jean Maegey et Antoine d'Amécourt



Les Directeurs généraux du CNPF, Thomas Formery, et de Forestiers Privés de France, Luc Bouvarel, étaient présents

"Sachez qu'il a été décidé de passer la moitié de celle-ci pour un effort prodigieux de promotion de notre matériau. Sans politique volontariste à ce niveau, nous serons perdants". "La valeur ajoutée sera de filière ou ne sera pas. Isolément, nous sommes beaucoup trop petits".

On pouvait avoir le pressentiment que les propriétaires présents seraient plus ou moins muets face à toutes ces "stratégies englobantes" évoquées ! Il n'en fut rien, et les questions ont été nombreuses, ramenant à la nécessité de stratégie immédiate que requiert sur le terrain la gestion forestière. Ont été exprimés, notamment le regret des Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) ayant donné d'excellents résultats de l'avis de propriétaires, la crainte des procédures empilées, et, sujet parmi les sujets, l'équilibre sylvo-cynégétique -une lettre a été adressée au préfet de Région en préambule aux travaux pour le Programme Régional Forêt-Bois.

La maladie de Lyme préoccupe elle aussi beaucoup : la ministre de la Santé devrait faire une annonce sur un mode de prise en compte (maladie professionnelle) sous un mois, a assuré Antoine d'Amécourt.

Grand témoin de la journée, Corinne Lepage a tenu à souligner que la forêt est un patrimoine culturel, issu de la main de l'homme. Elle a promu le dialogue. Ainsi, elle a demandé aux propriétaires de prendre en compte le rapport "au vitriol", selon elle, de l'autorité environnementale sur le projet de Programme National Forêt Bois, la critique ne portant pas sur la mobilisation mais sur les moyens, a-t-elle expliqué. "Cela ressort de l'intérêt collectif bien compris de le prendre en compte !".

Elle a vanté aux forestiers la mutualisation de moyens. "Le bois fera partie des matériaux qui prendront la place du pétrole" a-t-elle conclu. Une question reste quand même en suspens : sous quelle forme ?

Fabienne Tisserand,
extrait du "Bois International" du 1/10/2016
avec son aimable autorisation
Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF

* Lire par ailleurs l'article "Biomatériaux et biocombustibles : la filière dans la "bioéconomie" dans Le Bois International n° 28 des 6, 13 et 20 août 2016

Corinne LEPAGE, grand témoin de la journée de la Forêt privée

La parole de Corinne Lepage fait autorité en matière environnementale.

Au moment où se met en place une politique volontariste tournée vers l'augmentation de la récolte, il était intéressant d'entendre son point de vue sur les grands enjeux forestiers. En voici quelques "morceaux choisis" extraits de son intervention publique, ou de son interview préalable.

Forêt et filière :

"J'ai toujours été étonnée et désolée que nous ayions une forêt d'une telle qualité avec un tel déséquilibre commercial ; valoriser cette ressource que nous avons en quantité m'apparaît comme une nécessité, et je note que ce sujet est devenu un vrai sujet politique... Le bois participe incontestablement d'une vision de développement territorial, mais il y a de gros projets de bois-énergie non compatibles avec cette vision territoriale... L'énergie ne doit pas être la seule destination...".

L'opinion publique :

"Il y a beaucoup de méconnaissance dans l'opinion publique de ce qu'est une forêt gérée durablement... les gens pensent qu'il est mal de couper un arbre, alors que cela fait partie du cycle de la vie... Il y a un message simple mais important à faire passer...".

Les aménités :

"Il serait normal que la forêt française puisse récupérer sur un plan financier une partie des avantages qu'elle offre à la collectivité nationale, notamment par le stockage du carbone... Il y a des besoins de financements pour replanter, et il y a là une marge de discussions non négligeable.

On arrivera certainement à cette rémunération, mais quand ? Probablement quand le changement climatique posera des problèmes considérables..."



Les propriétaires ont participé à des visites de sites le matin...

Citant le projet Syndièse en cours de montage en Meuse*, elle a noté "Vous et moi, les citoyens, via l'Ademe, mettons un milliard dans cette affaire qui va utiliser toute la ressource bois et mettre la pression, voire ruiner tous les petits écosystèmes locaux, ceci pour un usage du bois le plus vil ! Il y a là dans la stratégie générale sur l'utilisation du bois une incohérence". "..."

Effort prodigieux de promotion

"On se doit de développer le marché national", a été le leitmotiv de Philippe Siat. Il a commencé par faire un point sur le marché des sciages résineux, en Europe et en France, à l'attention des forestiers. L'Europe produit 38 % des sciages mondiaux (81 Mm³ en 2015, au niveau de 2010) ; elle en consomme 26 %. Or, si la production allemande progresse (+ 5 %), la française stagne. La filière nationale a certes gagné des parts de marché (de 2,5 Mm³, l'import est passé à 1,2 Mm³), mais la consommation baisse en France (5 % tous les ans, les 5 dernières années). "Le point bas de la consommation est sûrement derrière nous", a estimé Philippe Siat, mais sans pour autant minimiser la nécessité de développer le marché national. "Vous payez la CVO", a-t-il dit aux propriétaires.



... et ont été très attentifs l'après-midi



e feuilles en aiguilles

NATIONAL

La maladie de Lyme : enfin vers une reconnaissance

Un plan d'action national contre la maladie de Lyme sera présenté aux associations en septembre 2016 pour renforcer la prévention de la maladie, consolider son diagnostic, améliorer la prise en charge des personnes qui en sont atteintes et associer l'ensemble des parties prenantes dans ce combat. En parallèle, le Ministère saisira la Haute Autorité de Santé (HAS) pour qu'elle mette à jour ses recommandations sur le traitement des formes avancées de la maladie. Le Ministère réaffirme ainsi son engagement pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et la mise en oeuvre d'actions renforcées en faveur de la prévention, du dépistage et de la prise en charge des malades. La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique et transmise au moment d'une piqûre. On estime qu'environ 27.000 personnes sont touchées chaque année par cette maladie en France. *En savoir plus : <http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/maladie-de-lyme-un-plan-d-action-national-presente-aux-associations>*

Les promesses de Stéphane Le Foll pour aider la filière forêt-bois

Dans le cadre du colloque "Pour un Essor de la filière forêt-bois" qui s'est tenu le 16 septembre dernier, au Sénat, à Paris, Stéphane Le Foll a promis des moyens financiers renforcés pour la filière forêt-bois. Après avoir créé au sein du budget du ministère en 2014, un fonds stratégique de la forêt et du bois pour mener une politique ambitieuse d'investissements et d'innovation, il a annoncé que le budget 2017 de ce fonds serait quasiment triplé en étant porté à plus de 28 M€. Ces moyens supplémentaires sur le budget du ministère doivent servir d'effet levier pour atteindre, avec les autres co-financiers (Europe, régions, fonds privés, BPI, BEL...) la cible de 100 M€, objectif qui avait été préalablement fixé par le premier Ministre. Le ministre a par ailleurs donné des nouvelles d'un appel à manifestation d'intérêt lancé le 7 juin dernier pour la construction d'immeubles en bois de grande hauteur, afin notamment de relancer l'activité de la filière forestière. 25 candidatures ont été recueillies et les lauréats seront dévoilés en juin 2017. Outre l'intérêt écologique du bois, notamment en matière d'économies d'énergie, ces constructions utiliseront du bois français, voire local, afin de relancer la filière en amont.

Industrie papetière : bilan 2015

La production française de papiers et cartons a reculé en 2015 de 1,4 % pour s'établir à près de 8 millions de tonnes. En valeur, le chiffre d'affaires s'est cependant affaibli de près de 1 % en raison de l'augmentation du prix de vente de la plupart des familles de papiers et cartons. Cette baisse de la production est due pour partie à la variation des taux d'utilisation des capacités, mais aussi à la fermeture de plusieurs outils industriels.

SYLVASSUR : une assurance qui gagne du terrain !

Aucun propriétaire forestier n'est à l'abri d'une tempête ou d'un incendie qui endommagerait ses bois. Depuis son lancement, en 2013, l'assurance Sylvassur gagne du terrain et couvre désormais une surface de 80.000 ha. Les propriétaires forestiers, membres d'un syndicat Fransylva, sont de plus en plus nombreux à profiter de cet avantage non négligeable que leur offre leur adhésion. Le site internet de Sylvassur (<http://www.sylvassur.com/>) permet d'obtenir un tarif en ligne en créant sa propre tarification, mais aussi de réaliser son dossier de souscription avant qu'il ne soit finalisé par l'équipe de gestion.

GRAND EST

Le retour d'Hervé Richard

Hervé Richard devient responsable du pôle "gestion forestière durable" de la DRAAF Grand Est, en remplacement de Benjamin Piton. Il était dans les années 90 forestier à la DRAF Lorraine et à la DDAF de Moselle, puis avait pris la responsabilité du pôle "risques naturels" à la DREAL Lorraine. *Nous sommes ravis de le retrouver après une parenthèse de... 20 ans.*

LORRAINE-ALSACE

Du mouvement au CRPF.....

Le 1^{er} septembre 2016, Juliette Boiffin a rejoint l'équipe du CRPF, en remplacement de Czeslaw Barlela. Ingénieur agronome, ayant enseigné au Québec puis continué son cursus à l'INRA, spécialisée en SIG et en traitement des données spatiales, elle a en charge la cellule SIG, en lien avec l'équipe champenoise, et l'important dossier "connaissance de la ressource forestière".

Thomas Glay complète l'équipe vosgienne après le départ de Jean-Luc Dislaire pour animer les petits propriétaires forestiers du bassin de Saint-Dié. Il avait exercé préalablement des fonctions similaires en Champagne et Seine et Marne.

Bienvenue à Juliette et Thomas dans le futur CRPF Grand Est !

LORRAINE

Arnaud Michaut succède à Henri Plauche Gillon à la présidence de "Forestiers Privés 54"

Henri Plauche Gillon a souhaité quitter la présidence du syndicat "Forestiers privés de Meurthe-et-Moselle", à la tête duquel il oeuvrait depuis plus de quarante années ! C'est Arnaud Michaut, grande figure du monde forestier de nos régions, qui lui succède depuis le 10 octobre 2016.

Nous le félicitons pour cette nomination et reviendrons sur cette information dans un prochain numéro.

M. Pérot nous a quittés



M. Pérot avec ses fils et petit-fils

Gérard Pérot, propriétaire forestier de la commune de Mognéville en Meuse, est décédé en juillet dernier. Très conscient des problèmes de morcellement, il n'aura de cesse d'acheter, d'échanger pour aboutir à créer deux îlots

d'une dizaine d'hectares pour lesquels il avait présenté un Plan Simple de Gestion volontaire. La tempête de 1999 a été le point de départ de ce gros travail. Il était administrateur de Sylvobois et membre fondateur de Gedefor 55.

Disparition de Louis Mandray

Toute la filière bois était à la cathédrale Notre Dame de Saint-Dié ce vendredi 9 septembre pour rendre un dernier hommage à Louis Mandray dit "Loulou", décédé à l'aube de ses 85 ans. Louis Mandray représentait la 4^{ème} génération de la famille à la tête de la scierie Mandray à Taintrux. Après avoir transmis le flambeau à son fils Philippe, actuel PDG, il s'occupait, entre autres, de ses multiples parcelles forestières. Il était très présent dans nos réunions où il apportait son humour et son franc-parler. *Nos plus sincères condoléances aux familles.*

ALSACE

Départ de Thibaut Letondal

Les effets de la Région Grand Est se font déjà sentir en Alsace. Thibaut Letondal, conseiller forestier à la chambre interdépartementale d'agriculture d'Alsace, n'a pas été renouvelé dans ses fonctions. Il avait en charge l'animation de la vallée de la Bruche (organisation de chantier concerté, animation de l'association locale...). Il a rejoint l'entreprise Agrivalor et prendra une part importante dans la production de bois énergie.



FLOREAL n° 106

édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.cnpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretpriveefrancaise.com"

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédacteurs en Chef
Anne Madesclaire, Philippe Laden

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie : L'Huillier SA - Florange (57)
Numéro tiré à 10.500 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.cnpf.fr ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.